

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Minerve, convoquée par la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Suzanne Sauriol, pour être tenue au 91, chemin des Fondateurs à La Minerve, le mercredi, 17 juillet 2024 à 9 h, où il sera pris en considération les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUILLET 2024

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance extraordinaire du 17 juillet 2024;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation;
4. Modification à la résolution 2020.08.192 « participation au programme rénovation Québec (PRQ) – bonification accès logis (Volet II-6);
5. Résultat d'appel d'offres S2024-03 – construction de 150 mètres de trottoirs sur le chemin des Fondateurs
6. Période de questions;
7. Levée de la séance.

Le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présentes Mmes les conseillères Mathilde Péloquin-Guay, Ève Darmana et Darling Tremblay, ainsi que MM les conseillers Mark D. Goldman et Mathieu Séguin, formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de M. le maire Johnny Salera.

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Suzanne Sauriol, assiste à la séance.

(1.)
2024.07.217

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUILLET 2024

Le quorum étant constaté, il est 15 h.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Mathilde Péloquin-Guay
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance extraordinaire du 17 juillet 2024 soit ouverte.

ADOPTÉE

(2.)
2024.07.218

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par la conseillère Mathilde Péloquin-Guay
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 juillet 2024, tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(3.)
2024.07.219

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est PROPOSÉ par la conseillère Mathilde Péloquin-Guay
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que l'avis de convocation ait été fait conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

(4.)
2024.07.220

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 2020.08.192 « PARTICIPATION AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC (PRQ) – BONIFICATION ACCÈS LOGIS (VOLET II-6)

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2020.08.192 pour la participation au programme rénovation Québec (PRQ) – bonification accès logis (Volet II-6) confirmant l'engagement de la Municipalité pour un montant de 50% de l'aide financière de 473 515 \$, représentant un montant de 236 757,50 \$ de la part de la Municipalité pour la réalisation de la construction de la résidence des aînés;

CONSIDÉRANT que les fonds du programme rénovation Québec (PRQ) – bonification accès logis (Volet II-6) ne sont plus disponibles;

CONSIDÉRANT que la confirmation de la participation financière de la Municipalité pour la réalisation du projet est nécessaire à la réception de l'engagement définitif de la SHQ pour ce projet;

PAR CONSÉQUENT,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Mathilde Péloquin-Guay
APPUYÉ par la conseillère Darling Tremblay
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De modifier la résolution numéro 2020.08.192 afin de confirmer la contribution financière de la Municipalité au montant de 236 757,50 \$ à titre de contribution du milieu pour la construction de la résidence des aînés à La Minerve en remplacement du même montant qui avait déjà été prévu précédemment dans le cadre du PRQ.

ADOPTÉE

(5.)
2024.7.221

RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES S2024-03 – CONSTRUCTION DE 150 MÈTRES DE TROTTOIRS SUR LE CHEMIN DES FONDATEURS

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation S2024-03 et l'ouverture des soumissions à la date limite, soit le 17 juillet 2024 à 14 h, dont voici le résultat :

Construction Stéphane Trépanier : 42 000 \$, plus taxes applicables

Construction TDLD : 109 698 \$, plus taxes applicables

CONSIDÉRANT QUE Construction TDLD est le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Mathilde Péloquin-Guay
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter la soumission de Construction TDLD, pour la construction de 150 mètres de trottoirs sur le chemin des Fondateurs, le tout conformément à l'appel d'offres S2024-03, au coût de 109 698 \$, plus les taxes applicables.

Cette dépense est financée par l'aide financière de la TECQ pour un montant de 79 000\$ et d'affecter le fonds parc et terrain de jeux pour le surplus de la dépense

ADOPTÉE

(6.) **PÉRIODE DE QUESTIONS**

(7.)
2024.07.222 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Mathilde Péloquin-Guay
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 15h 17.

ADOPTÉE

Suzanne Sauriol
Directrice générale et
greffière-trésorière

Johnny Salera
Maire

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

Suzanne Sauriol
Directrice générale et greffière-trésorière